

# **Mémo pour les 150 ans de la Société de Prévoyance Mutualiste**

## **Son histoire**

Société de Prévoyance des Employés de la Banque de France fondée le 1 juillet 1868 et constituée par l'Assemblée Générale du 6 octobre 1868 avec 50 membres.

En 1968, la Société de Prévoyance Mutualiste avait 10 000 adhérents pour 15 000 personnes assurées.

En 2018, la Société de Prévoyance Mutualiste a 11 000 adhérents pour 15 900 personnes assurées. Un peu plus de 65% des adhérents sont retraités.

## **Un seul produit**

Une assurance décès annuelle renouvelable pour permettre à nos adhérents d'assurer une aide à leurs proches quand ils décéderont et d'être solidaires des familles des adhérents décédés dans l'année. Une solidarité au sein des agents et ex agents de la Banque.

Indemnité de 3800 euros.

Cotisation annuelle pour un agent de 88 euros (adhésion avant l'âge de 51 ans) ou de 150 euros (adhésion entre 51 et 66 ans).

## **Ses valeurs**

Liberté d'adhésion, Solidarité et Transparence vis-à-vis des adhérents.

## **Au quotidien**

Gérer les dossiers de nos adhérents.

Répondre et conseiller nos adhérents et leur famille.

Constitution des dossiers décès en accompagnant les bénéficiaires pour un versement rapide de l'indemnité.

« Rendre le meilleur service au meilleur coût dans le respect des valeurs mutualistes ».

## **A long terme**

Anticiper et intégrer les évolutions réglementaires.

Faire évoluer les statuts, les cotisations et les indemnités au mieux des intérêts de nos adhérents.

## **Implication**

3 personnes à temps plein.

18 administrateurs convoqués au moins deux fois par an en Conseil d'Administration et participant, selon les besoins, à des groupes de travail ou à des formations.

1 assemblée générale annuelle.

Soutien depuis 1868 du Gouvernement de la Banque à la SPM.